

Assemblée des délégués des sections de samaritains romandes au Landeron, le 23 octobre 1910

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quand la mâchoire est décrochée, la bouche reste ouverte; le patient ne peut plus la refermer. Comme ce n'est — en général — qu'un des côtés de la mâchoire qui sort de son articulation, la bouche bâille en biais, ce qui donne au malade un air d'idiot. La salive coule sans cesse; le blessé ne peut plus articuler normalement les mots, tous les sons qui nécessitent un mouvement des lèvres sont impossibles, les autres sont modifiés.

Heureusement que tout cela n'est pas grave; mais gardez-vous bien de donner un coup de poing sous la mâchoire, ou une gifle sur la joue, comme le médecin de tout à l'heure: ce serait pis que le mal, à moins d'un hazard providentiel! Non, contentez-vous de soutenir la mâchoire pendante, sans vouloir la rapprocher de force contre la face, au moyen d'un pansement. Placez un mouchoir ou du coton sous la lèvre inférieure, puis appliquez

une fronde, un linge triangulaire ou une bande. Accompagnez le malheureux qui ne peut se faire comprendre jusque chez le médecin, et vous prévienerez ainsi des incidents fâcheux, pareils à celui que nous avons relaté au commencement de cet article. Le médecin, lui, fera le nécessaire. Il va désenclaver le maxillaire inférieur: il fera asseoir le malade devant lui, il vous dira de lui aider en tenant solidement la tête en arrière, et derrière le patient.

Plaçant ses deux pouces dans la bouche, et embrassant largement des deux mains la mâchoire, il pèsera fortement sur les dents pour abaisser le maxillaire tout en le refoulant en arrière. L'arc osseux déboîté rentrera ainsi dans la cavité qui lui est destinée, et l'on s'aperçoit de suite que tout est rentré d'ans l'ordre. Il sera bon toutefois d'immobiliser pendant quelques jours la mâchoire avec un pansement, pour éviter la récurrence.

Assemblée des délégués des sections de samaritains romandes

au Landeron, le 23 octobre 1910

Les délégués des samaritains romands se sont réunis cette année au Landeron (Neuchâtel); sur 22 sociétés actuellement existantes, 16 étaient représentées par 26 personnes qui se sont rencontrées à l'Hôtel de la Poste, à 11 $\frac{1}{2}$ h. du matin. Bienne, Chaux-de-Fonds, Cressier, le Val-de-Ruz, Fribourg, Le Locle, Neuchâtel (Société des Dames et Société des Messieurs), Neuveville, Genève, Landeron, Boudry, Tavannes, Tramelan, le Vully oriental et Yverdon, avaient envoyé des délégués. St-Imier et Ste-Croix s'étaient fait excuser.

Le D^r Marval ouvre la séance en procédant à l'appel, puis fait un rapport sur

Les Colonnes de transport auxiliaires.

C'est avec regret qu'il constate qu'alors que 9 colonnes auxiliaires ont été créées depuis 1905 dans la Suisse allemande, aucune n'a été formée dans la partie romande de notre pays. Sans doute, le recrutement est difficile, sans doute qu'il faut de l'argent pour fonder une colonne, mais pourquoi la Suisse romande ne pourrait-elle faire ce qui a été possible dans la Suisse occidentale et centrale? Le sous-secrétaire romand de la Croix-Rouge donne quelques détails sur l'organisation des colonnes, sur le nombre de participants que doit avoir une de ces formations sanitaires

(20—30 hommes libérés du service militaire), sur les devoirs des colonnes en temps de paix et de guerre. Les frais résultant de la création d'une colonne sont d'environ 4000 fr. destinés à l'habillement et à l'équipement des membres placés sous le commandement d'un officier des troupes du service de santé.

La Direction centrale alloue une subvention initiale du 30 % environ des frais d'établissement, soit 1200 fr., puis de petites subventions annuelles. Le reste de la somme nécessaire doit être réuni par la colonne elle-même. En général, ce sont les sections de la Croix-Rouge qui subventionnent les colonnes de transport formées dans leur rayon d'activité. Comment se fait-il que dans le canton de Neuchâtel, dans celui de Genève, à Lausanne, Fribourg, Yverdon, il n'y ait pas encore une de ces formations sanitaires si utiles? Lucerne, St-Gall, Bienne, et d'autres villes plus considérables de la Suisse allemande, ont bien trouvé l'argent nécessaire et le personnel de bonne volonté! N'en pourrait-il être de même dans la Suisse française?.....

Une discussion nourrie a suivi cet exposé clair et concis; un délégué de Bienne, M. Aeberli, a fait remarquer que les membres d'une même colonne pouvaient se recruter dans différentes localités; c'est le cas pour celle de Bienne, dont les hommes se trouvent à Bienne, Boujean, Mett et Granges. M. Schmidely, délégué des samaritains de Genève, pense qu'une des pierres d'achoppement est l'uniforme adopté pour les membres des colonnes; cet uniforme, la casquette plate en particulier, ne rencontre pas l'approbation des samaritains genevois, dont les « Sauveteurs » forment en quelque sorte une colonne,.... mais en civil.

A la suite de cet échange de vues, l'assemblée, à l'unanimité des membres pré-

sents, vota l'ordre du jour suivant présenté par le D^r de Marval:

Les délégués des sociétés de samaritains romands, réunis en assemblée générale annuelle au Landeron, le 23 octobre 1910, émettent le vœu qu'il soit fondé à bref délai, dans la Suisse romande, des colonnes de transport auxiliaires; ils feront leur possible pour arriver à créer de ces colonnes dans plusieurs localités de la Suisse française.

Le président explique ensuite ce que doit être une

Mobilisation des samaritains

Chaque section de samaritains doit s'exercer — une fois par année au moins — à mobiliser ses membres, soit de jour, soit de nuit. Afin d'être utile, c'est-à-dire rapide, une alarme doit se faire d'après le modèle suivant que le D^r de Marval explique aux délégués présents:

(V. page 7 ci-contre.)

Après un échange de vues intéressant au sujet de ces mobilisations de samaritains, dans lesquelles il ne faut point oublier le matériel de premier secours et les moyens de transport, les délégués s'occupent des cours de moniteurs-samaritains. L'assemblée décide de demander au Comité central de l'Alliance des samaritains suisses de faire donner un cours de moniteurs dans la Suisse romande, en 1911 et en 1912, dans le but de permettre aux 22 jeunes sections de se développer normalement.¹⁾

La prochaine réunion annuelle est fixée à Fribourg, en automne 1911, et devra

¹⁾ Le Comité central a accordé le subside nécessaire pour un *cours de moniteurs* romands en 1911. Ce cours aura lieu à Neuchâtel; il sera de six jours entiers, du 27 février au 4 mars. Coût: inscription fr. 5; entretien et logement environ fr. 2 par jour.

Liste d'alarme des samaritains de

		Noms et adresses (T = Téléphone le plus proche, J = de jour, N = de nuit)	Observations	
		Chef M. A., Place des Tilleuls, 3 T 357 Remplaçant M. B., Rue des Jardins, 7 T 21 J, 68 N		
Groupe 1	Rassemblement: Place des Tilleuls	Chef M. C., Rue Numa Droz, 9 T Boulangerie Dick, 456		
		Rempl. M ^{me} Z., Rue de la Justice, 1 T 49		
	M. D., Tilleuls, 7	T Epicerie Blanc, 22	2 brancards, 1 caisse vélocipédiste	
	M. E., Rocher, 15	T » » , 22		
	M. F., Rue Neuve, 23	T 56 J, 134 N		
M ^{me} Y., Rue Neuve, 7	T Boucherie Corbière, 16			
M ^{lle} X., Sapins, 6	T Feuille d'Avis, 89			
Groupe 2	Rassemblement: Temple neuf	Chef M ^{me} V., Tertre, 14	T Café Gluck, 27	1 sacoche
		Rempl. M ^{lle} U., Tertre 9 ^{bis}	T » » , 27	
		M. G., Industrie, 2	T Consommation, 36J, Collège N	voiturette
		etc.	etc.	etc.

— si possible — coïncider avec un exercice de samaritains.

Après la séance, qui a duré une heure et demi, les délégués prennent un repas en commun dans la salle contiguë, où les groupes sympathiques font honneur au menu plantureux de Madame Rossel, notre aimable hôtesse. Après le café, qu'on avale à la hâte, il faut se diriger à la Place du Collège où 5 sociétés de la région, formant une phalange de 116 samaritains, s'appêtent à faire un exercice de campagne sous la direction des D^{rs} Jacot-Guillarmod-St-Blaise et Schläfli-Neuveville.

La supposition est donnée à 2 h. 45 par le D^r Marval: Le stand, situé à 500 m.

de la coquette ville du Landeron, a fait explosion; 25 blessés. Les pansements, les transports, l'hospitalisation, tout est à improviser, car rien n'a été prévu (comme convenu entre les organisateurs) et il n'y a que peu de matériel sur place. Peu à peu, les groupes se forment, les escouades vont au travail: là-bas, les dames font les pansements, les hommes confectionnent à la hâte des brancards d'urgence, des attelles..., ici, ce sont les samaritains de Neuveville, qui réquisitionnent matelas et literie et transforment — sous l'habile direction de leur médecin — le collège en hôpital de fortune. A 3 h. 10 le travail commençait au stand comme en ville, à 3 h. 50 le premier blessé, porté sur une

civière faite de roseaux, arrivait à l'infirmierie. Et puis c'est un va et vient de brancards. Une automobile passe, on l'arrête, on la réquisitionne pour un blessé dangereusement atteint. A 4 h. 25 le dernier « rescapé », avec la foule d'un public très intéressé, faisait son entrée au collège, dont les salles avaient été admirablement aménagées. Sur les lits blancs reposent les victimes de la catastrophe. Les samaritaines les réconfortent, vérifient les pansements, arrangent le vestiaire.

Puis, c'est la critique, brève et incisive (« Ne les secouez pas comme des pruniers! » vous en souvenez-vous, Messieurs?),

faite par le D^r C. de Marval, et ... l'inévitable photographie! Puis, l'on range, l'on rapporte aux propriétaires les objets prêtés, après avoir libéré les blessés de leurs entraves (car nous aussi avons nos « entravés »!) et les groupes, avant de se séparer, prennent encore un frugal goûter où la bonne humeur, la fraternité samaritaine, les rapides souvenirs de cette journée ensoleillée, réjouissent les participants qui ne se séparent qu'à regret.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la journée! Un bon point aux samaritains romands; leur travail a été « court et bon ».

Aux sections de l'Alliance des samaritains suisses

Chers samaritains!

Notre Comité central a décidé de faire donner un cours de moniteurs pour messieurs et dames de la Suisse romande, à Neuchâtel, du 27 février au 4 mars.

La direction du cours est confiée à M. le D^r C. de Marval, pour la partie théorique, et à M. l'adjudant-sous-officier Altherr, à Bâle, pour la partie pratique.

La finance d'inscription est de fr. 5, à verser au caissier du cours, le jour d'entrée. Les inscriptions doivent être transmises aux soussignés, par l'entremise des comités des sections romandes, avant le 10 février 1911.

Baden (Argovie), le 14 décembre 1910.

Au nom du Comité central,

Le président: Le secrétaire:
Alfr. Gantner. *W. Merx.*

Cours de moniteurs à Neuchâtel

Ainsi que le Comité central de l'Alliance des samaritains suisses l'annonce d'autre part, un cours de moniteurs et de monitrices samaritains aura lieu à Neuchâtel, du lundi 27 février au samedi 4 mars. La finance d'inscription est de fr. 5, payable le jour d'ouverture du cours; en outre, les participants ont à payer leur logement à l'hôtel (environ fr. 2 par jour). Les repas

pris en commun sont à la charge de la caisse de l'Alliance.

Le cours se terminera le samedi matin par un examen, à la suite duquel ceux et celles qui le méritent recevront un diplôme de moniteur.

La Suisse romande a été favorisée de ce cours en suite d'une demande formulée par les délégués des samaritains au Lan-